

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 02 MARS 2017

Étaient Présents : J.Y. TALIGOT, B. BURÉSI, É. BLANCHET, J.L. DUVEL, D. SILANDE, D. BERDA, B. DE RAGUENEL, G. LAURANT, F. MARTIN, C. STEINLE, M.T. RICHARD, C. LEROY

Étaient Absents Excusés : P.H GASDON, pouvoir à C. STEINLE
B. BETTON, pouvoir à F. MARTIN

Étaient absentes : N. LEMAZURIER
J. HAMARD
T. BELAIR

PRÉSENTS : 12
POUVOIRS : 2
VOTANTS : 14

Secrétaire de séance : D. SILANDE

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 09 FEVRIER 2017

Aucune observation particulière n'est formulée.

Le compte-rendu du 09 février 2017 est approuvé par les membres présents.

2 - FINANCES

2.1 Vote des comptes administratifs 2016 et des comptes de gestion 2016 de tous les budgets

BUDGET « PRINCIPAL »

Vote du compte administratif 2016

En l'absence du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 présenté comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	1 232 781,65 €
Recettes	1 511 722,47 €
Excédent 2016	278 940,82 €
Résultat de clôture (excédent)	278 940,82 €

Investissement

Dépenses	769 498,05 €
Recettes	872 872,31 €
Excédent 2016	103 374,26 €
Résultat antérieur (excédent)	187 067,58 €
Résultat de clôture (excédent)	290 441,84 €

Vote du compte de gestion 2016

Après avoir pris connaissance des résultats du compte de gestion 2016 du Trésorier Principal, résultats identiques au compte administratif,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2016 du budget « Principal ».

BUDGET « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Vote du compte administratif 2016

En l'absence du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 présenté comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	36 115,33 €
Recettes	65 295,86 €
Excédent 2016	29 180,53 €
Résultat antérieur (excédent)	78 388,45 €
Résultat de clôture (excédent)	107 568,98 €

Investissement

Dépenses	49 850,09 €
Recettes	91 418,09 €
Excédent 2016	41 568 €
Résultat antérieur (excédent)	216 636,12 €
Résultat de clôture (excédent)	258 204,12 €

Vote du compte de gestion 2016

Après avoir pris connaissance des résultats du compte de gestion 2016 du Trésorier Principal, résultats identiques au compte administratif,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2016 du budget « EAU ET ASSAINISSEMENT ».

BUDGET « CAMPING »

Vote du compte administratif 2016

En l'absence du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 présenté comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	6 220,88 €
Recettes	2 501,50 €
Déficit 2016	3 719,38 €
Résultat antérieur (déficit)	11 738,12 €
Résultat de clôture (déficit)	15 457,50 €

Investissement

Dépenses	260,25 €
Recettes	0 €
Excédent 2016	260,25 €
Résultat antérieur (déficit)	20 985,53 €
Résultat de clôture (déficit)	21 245,78 €

Vote du compte de gestion 2016

Après avoir pris connaissance des résultats du compte de gestion 2016 du Trésorier Principal, résultats identiques au compte administratif,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2016 du budget «CAMPING».

BUDGET Lotissement « DOMAINE DU BOIS GUICHARD »

Vote du compte administratif 2016

En l'absence du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 présenté comme suit :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	515 280,10 €	Dépenses	435 247,02 €
Recettes	529 373,22 €	Recettes	509 058,45 €
Excédent 2016	14 093,12 €	Excédent 2016	73 811,43 €
Résultat antérieur (excédent)	226 304,30 €	Résultat antérieur (déficit)	509 058,45 €
Résultat de clôture (excédent)	240 397,42 €	Résultat de clôture (déficit)	435 247,02 €

Vote du compte de gestion 2016

Après avoir pris connaissance des résultats du compte de gestion 2016 du Trésorier Principal, résultats identiques au compte administratif,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2016 du budget «LOTISSEMENT DOMAINE DU BOIS GUICHARD».

BUDGET « PARC D'ACTIVITES COMMERCIALES ET ARTISANALES DE LA PIMOTIERE »

Vote du compte administratif 2016

En l'absence du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 présenté comme suit :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	319 141,96 €	Dépenses	326 975,29 €
Recettes	406 642,44 €	Recettes	512 357,31 €
Excédent 2016	87 500,48 €	Excédent 2016	185 382,02 €
Résultat antérieur (excédent)	1,05 €	Résultat antérieur (déficit)	12 357,31 €
Résultat de clôture (excédent)	87 501,53 €	Résultat de clôture (excédent)	173 024,71 €

Vote du compte de gestion 2016

Le compte de gestion 2016 n'a pas été transmis par la trésorerie. Il sera délibéré au prochain conseil municipal.

BUDGET « ZONE ARTISANALE »

Vote du compte administratif 2016

En l'absence du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2016 présenté comme suit :

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
Dépenses	24 617,09 €	Dépenses	1 566,31 €
Recettes	7 154,31 €	Recettes	7 154,31 €
Déficit 2016	17 462,78 €	Excédent 2016	5 588 €
Résultat antérieur (déficit)	639,32 €	Résultat antérieur (excédent)	12 524,10 €
Résultat de clôture (déficit)	18 112,10 €	Résultat de clôture (excédent)	18 112,10 €

Vote du compte de gestion 2016

Après avoir pris connaissance des résultats du compte de gestion 2016 du Trésorier Principal, résultats identiques au compte administratif,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2016 du budget « ZONE ARTISANALE ».

2.2 Approbation du bilan de l'école publique - année 2016

Béatrice BURESI présente le bilan de l'école publique. Celui-ci a été étudié par la commission « Education » le mardi 07 février et par la commission « Finances » le jeudi 09 février.

Après analyse des éléments présentés,

- le coût de revient d'un élève de maternelle est de 1 033,68 €
- le coût de revient d'un élève de primaire est de 292,17 €.

Le coût de revient d'un élève de maternelle et d'un élève de primaire est déterminé à partir des dépenses de fonctionnement réparties comme suit :

- Dépenses communes (primaire + maternelle)
- Dépenses uniquement « maternelle »
- Dépenses uniquement « primaire »

Ce coût par élève servira ensuite de base au calcul :

- des participations des communes extérieures
- de la participation à l'Ecole Privée conformément à la convention d'association

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le bilan de l'école publique pour l'année 2016 et valide le coût de revient d'un élève (maternelle et primaire) :

- élève de maternelle : 1 033,68 €
- élève de primaire : 292,17 €

2.3 - Approbation du bilan du restaurant scolaire - année 2016

Béatrice BURESI présente le bilan du restaurant scolaire. Celui-ci a été étudié par la commission « Education » le mardi 07 février et par la commission « Finances » le jeudi 09 février.

Après analyse des éléments présentés, compte tenu du nombre de repas servis, le coût de revient d'un repas est de 4,84 €. Il en résulte une participation de la commune de 0,84 €/repas.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le bilan du restaurant scolaire de l'année 2016

2.4 - Approbation de la demande de garantie d'emprunt de l'OGEC

Béatrice BURESI expose :

L'OGEC sollicite la commune afin de garantir un emprunt de 135 000 euros (souscrit auprès du CMB sur 20 ans) à hauteur de 50%. Cet emprunt doit permettre de financer la rénovation du bâtiment maternelle de l'école privée de la commune.

La commission Finance a émis un avis favorable à cette demande de garantie d'emprunt et à la convention d'emprunt proposée par la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d' :

- approuver la demande de garantie d'emprunt ainsi que la convention d'emprunt
- autoriser le Maire à signer la convention ainsi que la garantie d'emprunt.

2.5 - Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes : nouvelles règles

Jean Yves TALIGOT rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjointes, étant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2017.

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- o l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1er janvier 2017),
- o la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1er février 2017.

Pour les délibérations indemnitaires mentionnant des montants en euros, une nouvelle délibération est nécessaire pour tenir compte de ces actualisations. Il est recommandé de viser "l'indice brut terminal de la fonction publique" pour éviter d'avoir à délibérer à nouveau en janvier 2018.

Le tableau voté en mars 2014 est modifié à la marge comme ci-après :

Montant des indemnités de fonction brutes mensuelles des maires et adjoints applicables en février 2017	
Valeur annuelle de l'indice :	46 447,87 €

Population totale	Maires		Adjoints	
	taux maximal (en % de l'indice 2017)	Indemnité Brute en €	taux maximal (en % de l'indice 2017)	Indemnité Brute en €
< 500 habitants	17,00%	658,01 €	6,60%	255,46 €
500 à 999	31,00%	1 199,90 €	8,25%	319,33 €
1 000 à 3 499	43,00%	1 664,38 €	16,50%	638,66 €
3 500 à 9 999	55,00%	2 128,86 €	22,00%	851,54 €
10 000 à 19 999	65,00%	2 515,93 €	27,50%	1 064,43 €
20 000 à 49 999	90,00%	3 483,59 €	33,00%	1 277,32 €
50 000 à 99 999	110,00%	4 257,72€	44,00%	1 703,09 €
100 000 à 200 000	145,00%	5 612,45 €	66,00%	2 554,63 €

A la majorité, une abstention, le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités du Maire et des Adjoints à compter du 1^{er} janvier 2017 comme suit :

Indemnité mensuelle du Maire : 43.00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Indemnité mensuelle des Adjoints : 16.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

3 - ASSURANCES

Approbation de l'avenant n°1 au lot dommages aux biens

Béatrice BURESI explique que notre assistant à Maitrise d'ouvrage, le cabinet CONSULTASSUR, a commis une erreur de calcul de la surface globale dans le tableau joint au dossier de consultation des entreprises (le cumul des surfaces ne comprend pas les 2 premiers bâtiments n°1 salle omnisports 2 008 m2 et n°2 atelier communal pour 1 278 m2, soit un total de 3 286 m2). La surface globale indiquée de 6 223 m2 dans l'acte d'engagement est donc erronée et il convient de prendre en compte la surface globale réelle de 9 509 m2.

Cette erreur matérielle de calcul n'a en principe pas eu d'influence sur la tarification proposée par la SMACL de 0,45 € TTC / m2 assuré.

Montant marché : 3038,59 € TTC

Montant avenant n°1 : 1603,92 € TTC

Montant total : 4642,51 € TTC

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d' :

- approuver l'avenant n°1 au lot dommages aux biens
- autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que toutes les décisions y afférentes.

4- INFORMATIONS DIVERSES

5 -QUESTIONS DIVERSES

A Châtillon-en-Vendelais,

Le 06 mars 2017,

Le Maire,

Jean-Yves TALIGOT